

"Pour un meilleur rôle de l'enseignement privé au Liban".

Introduction : Le problème	1
1- Le système éducatif au Liban	3
2- L'enseignement public	4
3- L'enseignement privé	6
4- Caractéristiques des établissements scolaires privés	8
5- Caractéristiques de l'effectif scolaire pris en charge par l'enseignement privé	10
6- Rôle de l'enseignement privé au Liban	12
7- Peut-on améliorer le rôle de l'enseignement privé au Liban	13
8- Conclusion	15
9- Bibliographie	16
10- Annexe	

" Pour un meilleur rôle de l'enseignement privé au Liban".

Le Liban est un pont liant deux mondes : l'Orient et l'Occident. Il fut et demeure de par sa situation géographique l'interprète de ces civilisations.

Ainsi, l'attachement du Liban à la culture occidentale, se traduit par l'implantation, dans ses différentes régions, de missions étrangères qui contribuèrent fortement au développement de l'enseignement privé. Elles mirent en particulier, l'accent sur l'apprentissage d'une langue étrangère qui favorisa les échanges culturels et la prospérité économique.

La date de la fondation de la première école religieuse privée au Liban remonte à l'an 1612.⁽¹⁾ L'enseignement public, par contre n'a été instauré qu'en 1926 avec la création du " Ministère de l'Enseignement public".

Ainsi l'éducation au Liban, à tous les niveaux du système d'enseignement, du primaire à l'universitaire, est assurée par deux appareils de scolarisation distincts et parallèles. Le secteur public prend en charge 47% de la population scolaire, et le privé représente 53% de la même population⁽²⁾. Ces proportions couvrent les différents types d'enseignement: général, technique, et professionnel.

(1) Des manuscrits découverts dans le Caza de Batroun mentionnent la date de sa fondation ainsi que le contenu de l'enseignement dispensé aux novices.

(2) Centre de Recherches pour le Développement Pédagogique
Département des statistiques - Dekouané- Liban - 1986.

Il est nécessaire de signaler que le système éducatif libanais, ressemble par sa structure et son fonctionnement au système français. Le Liban est resté pendant une bonne période de son histoire moderne sous le mandat français.

En se référant à différentes études et déclarations officielles, ⁽³⁾ il est clair de constater que les deux types d'enseignement: privé et public; jouant deux rôles différents et parfois même indépendants. Par conséquent, cette étude vise essentiellement à définir le rôle que joue actuellement l'enseignement privé dans la société libanaise à travers les services offerts à la population scolaire et leur impact sur le développement national.

Trois questions se posent dans ce cadre:

- Est-ce que l'enseignement privé est en avance sur le public?

- Est-ce que le secteur privé apparaît comme faisant double emploi avec le secteur public dans la mesure où il présente des fonctions d'éducation et d'instruction que l'école publique est sensée prendre en charge ?

- Est-ce que ces deux types d'enseignement sont complémentaires et contribuent au bon fonctionnement du système éducatif?

(3) Conférence de presse de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale le 28/4/86, publiée par le quotidien AL SAFIR, N° 4284.

Pour répondre à ces questions , il s'avère indispensable d'étudier le fonctionnement de l'enseignement privé, ses spécifications, sa gestion et de le comparer avec le secteur public pour bien comprendre son rôle.

1- Le système éducatif au Liban:

Un regard rapide sur les origines de l'enseignement au Liban, nous montre clairement que les missions religieuses et laïques ont oeuvré côte à côte, ce qui est naturel et courant dans l'histoire des civilisations. Cependant cette coopération qui est en même temps confessionnelle et culturelle, revêt un cachet spécifique au Liban. Les minorités religieuses qui, fuyant les persécutions, s'étaient installées dans les montagnes libanaises, ont veillé à préserver leur identité confessionnelle et leur culture, ce qui à la longue donna naissance à une société pluraliste.

Chacune de ces communautés religieuses, était liée à un pays étranger qui lui assurait sa protection et l'appuyait dans les périodes difficiles de son histoire. Ainsi la société libanaise évolua à travers deux dimensions, une interne, liée au confessionnalisme, et une externe liée à des ressources culturelles, spirituelles, économiques et même politiques. Le système éducatif répondait en fait à cette situation et épousa son image pluraliste.

Quelques constatations ressortent d'emblée:

- Le système d'enseignement libanais est avant tout d'origine confessionnelle et comprend deux secteurs parallèles: privé et public.

- L'enseignement public comparé au privé jouit d'un poids modeste.
- L'enseignement privé est géré essentiellement par les responsables des communautés religieuses qui dans leurs établissements jouent un rôle similaire à celui du Ministère de l'Education Nationale.

2- L'enseignement public :

L'enseignement public, plus récent que le privé, constitue néanmoins une préoccupation constante du gouvernement libanais et bénéficie de 40% du budget de l'Etat. Il est géré par le Ministère de l'Education Nationale, le pouvoir est réparti entre des organismes centralisés attachés directement au Ministre, et des organismes décentralisés jouissant d'une autonomie administrative et financière.

L'organisation du système scolaire public est répartie comme suit :

- Préscolaire (2 ans) - primaire (5 ans),
- Moyen (4 ans) - secondaire (3 ans)
- Supérieur (durée variable).

Le Ministère de l'Education Nationale poursuit la généralisation de l'enseignement en ouvrant des nouvelles écoles dans les différentes régions libanaises.

Il est à noter que plus des 2/3 des effectifs de l'enseignement public sont de confession musulmane. Ces enfants proviennent souvent de classes sociales pauvres.

Le contenu des programmes d'enseignement est établi par le Ministère de l'Education Nationale qui s'efforce de diffuser un livre scolaire unique et national. Le recrutement du corps enseignant se fait après sa formation dans des écoles normales à plusieurs niveaux correspondant aux cycles de l'enseignement.

Des textes juridiques, gèrent l'éducation en prenant compte de sa diversité. Ces textes réglementent la structure du Ministère, les types d'écoles, les programmes, les examens, les diplômes, l'organisation du système d'enseignement et la formation des enseignants.

Les écoles publiques au Liban dispensent leur enseignement en deux langues principales: la langue nationale, l'arabe, et une langue étrangère qui peut-être le français ou l'anglais.

Le rapport maître-élève (ratio) est très haut dans le secteur public: 1 maître pour 12 élèves surtout dans les zones urbaines (Beyrouth et sa banlieue). Le corps enseignant a besoin de recyclage. La guerre qui dure depuis Avril 1975 a causé une sérieuse dégradation de l'enseignement public. Nombreuses écoles publiques sont détruites ou occupées par des familles sans abri .

La dégradation de l'enseignement public est constamment signalée par les syndicats des ouvriers, leurs revendications salariales vont de pair avec l'amélioration du niveau de l'enseignement public, du fait des frais de scolarité grandissant de l'école privée.

Dans l'annexe de ce rapport, figurent des tableaux montrant la répartition des effectifs du secteur public (voir annexe)

3- L'enseignement privé :

L'enseignement privé au Liban est avant tout pluraliste. Il comporte plusieurs variétés d'écoles, reflétant la composition de la société libanaise qui comprend 17 communautés religieuses. Chaque communauté gère ses propres écoles, qui toutes, jouissent d'une grande liberté quant aux choix des manuels scolaires ou celui du corps enseignant. Ainsi le pluralisme communautaire et le pluralisme éducatif s'enchevêtrent, et se remarquent dans la diversité des contenus d'enseignement, les courants idéologiques, les cultures et les langues étrangères enseignées. Chaque communauté utilise l'école pour reproduire ses propres valeurs: religion, morale, système familial, représentation du monde.

Comment se présente l'enseignement privé au Liban? (4)

Actuellement, le nombre des écoles privées est de 1268. Elles sont réparties comme suit:

72% sont confessionnelles
28% sont laïques.

(4) Vu la situation actuelle au Liban, les données statistiques concernant le système éducatif sont faibles. Il est impossible de remonter au delà de 1984.

Le tableau suivant montre la répartition des effectifs scolaires dans les écoles privées par confessions au cours de l'année scolaire 1983-84⁽⁵⁾.

Confession	Primaire %	Moyen %	Secondaire %
Chrétiens	66,7 %	37 %	39 %
Musulmans	33,3 %	63 %	61 %

Les 2/3 des enfants scolarisés issus des communautés chrétiennes suivent l'enseignement privé.

D'après les données statistiques mentionnées par les tableaux en annexe,⁽⁶⁾ on peut déduire que:

- l'enseignement privé est concentré principalement dans les deux Mohafazats: Beyrouth et le Mont-Liban considérés comme zone urbaine, dépassant le secteur public d'une forte proportion: Privé 69%, public 31%.
- l'enseignement public est très bien développé dans les trois autres Mohafazats: (Nord, Sud, Békaa) à forte population rurale: public 61%, privé 39% .

(5) C.R.D.P. Département des statistiques - Dékouané - Liban - 1983-84.

(6) Voir les tableaux concernant l'enseignement privé dans l'annexe de l'étude.

4- Caractéristiques des établissements scolaires privés:

L'enseignement privé au Liban regroupe des établissements scolaires de différents niveaux qui diffusent parfois différentes idéologies étrangères et s'adressent à une population scolaire variée. On peut classer ces établissements en trois catégories:

- Des établissements de haut niveau scolaire, qui sont généralement de type confessionnel ou gérés par des missions culturelles étrangères. Ceux-ci accueillent des enfants doués provenant de souches sociales aisées. Les parents financent ces écoles en payant des scolarités annuelles élevées qui dépassent par mois le smig national. Ces établissements représentent 16% du nombre des écoles privées et scolarisent 18% des effectifs.

La plupart d'entre eux, assurent la totalité de la scolarité: du pré-scolaire aux classes terminales. Ce sont des établissements anciens, bien connus pour la qualité de leur instruction et la rigueur de leur éducation qui est à la fois confessionnelle dans ses formes traditionnelles et de classe. Les élèves inscrits sont de sexe unique, la mixité n'est pas observée.

La quasi totalité des élèves poursuivent toutes leurs études dans ce genre d'établissement:

- . 99% des élèves du cycle pré-scolaire se retrouvent dans le cycle primaire.
- . 95% des élèves du cycle primaire se retrouvent dans le cycle moyen.
- . 80% des élèves du cycle moyen se retrouvent dans le cycle secondaire.

Le haut niveau scolaire de l'établissement: 95% des élèves sont reçus aux examens officiels, résultat encourageant pour les responsables de ce secteur qui ne cessent pas d'insister sur la supériorité de leurs établissements sur ceux de l'enseignement public. En effet des mesures de sélection sont déjà

prises chaque année à la rentrée scolaire, pour garantir le niveau et limiter le nombre des nouveaux admis.

Ces écoles sont souvent contestées par les leaders politiques de gauche qui les considèrent comme des appareils idéologiques au service des grandes puissances étrangères, leur rôles équivalant à celui des bases militaires de ces puissances où se forme l'élite de la classe bourgeoise.

- Des établissements de niveau scolaire moyen, qui accueillent les élèves d'un milieu social homogène, dont les parents sont salariés et employés généralement dans le secteur tertiaire. Ces types d'établissements sont moins confessionnels, ils représentent 34% du nombre des écoles privées et scolarisent 37% de leurs effectifs. L'ensemble de ces écoles peut-être caractérisé comme ayant un niveau scolaire moyen. La sélection à la rentrée scolaire n'est pas très sévère et les conditions pédagogiques sont bonnes. La réussite dans les examens officiels dépasse les 60%. Ces établissements sont aussi financés par les parents qui payent une scolarité inférieure à celle des établissements de première catégorie, ce qui fait qu'ils sont soumis à une très forte demande sociale.

Les élèves qui fréquentent ces écoles sont des deux sexes. Un comité élu par les parents des élèves participe à la gestion de ces écoles. La vigilance pédagogique des parents joue un rôle capital dans l'organisation des activités scolaires et extra-scolaires. Ces établissements assurent souvent la totalité de la scolarité.

L'enseignement est dispensé en différentes langues étrangères à côté de la langue nationale qui est l'arabe. Chaque communauté choisit la langue qui lui convient. Ces écoles reflètent aussi un phénomène de pluralisme culturel dérivé du pluralisme social, et collaborent avec la catégorie précédente (établissement haut-niveau), à l'instauration d'une situation socio-culturelle très complexe et dépendant de multiples facteurs importés de l'extérieur.

Des établissements de troisième catégorie ou ce qu'on appelle parfois les " établissements de refuge". Ce sont les écoles qui sont surtout situées dans les quartiers populaires et scolarisent une forte proportion des effectifs de l'enseignement privé (45%) . Certaines reçoivent une faible subvention de l'Etat. D'autres sont financées par les parents des élèves. Leur niveau pédagogique est hétérogène. La sélection à l'entrée n'est pas très observée. Certains de ces établissements sont en fait des écoles de charité qui accueillent en priorité des enfants en difficultés : familiales ou matérielles; d'autres accueillent des élèves en situation d'échec ou d'inadaptation scolaire. Elles sont gérées comme des entreprises dont les propriétaires tirent le maximum de profit pécunier au détriment de la qualité de l'enseignement.

C'est ainsi qu'on les appelle parfois " les écoles de refuge" où les parents essayent de scolariser leurs enfants pour ne pas les laisser dans la rue.

5- Caractéristiques de l'effectif scolaire pris en charge par l'enseignement privé :

La première question qui se pose actuellement est de savoir **vraiment** l'enseignement privé au Liban répond à une demande confessionnelle comme cela a été le cas depuis son instauration. Des sondages entrepris dernièrement par le centre de Recherches pédagogiques dans différents Mohafazats, ont montré que la demande de nature confessionnelle existe en priorité pour de nombreuses familles de différentes catégories sociales qui font appel aux services de l'enseignement privé (65% de l'échantillon). Ce-ci démontre bien les motivations confessionnelles qui ont surgi après la guerre et qui se développent de plus en plus tous les jours. 50% de ces mêmes familles pensent qu'elles ont aussi choisi l'école privée pour la qualité

de l'enseignement et le sérieux des études, étant donné que leurs enfants réussissent mieux aux examens officiels et continuent leurs études pré-universitaires dans le même établissement. Les parents sont très satisfaits du contenu des programmes et de la qualité des enseignants. Ils sont prêts à payer des charges supplémentaires pour le transport et les frais de nourriture même si l'école privée est éloignée de leur domicile, à partir du moment où leurs enfants apprennent bien au moins trois langues et ils sont admis sans difficulté à l'université. C'est ainsi que les parents sont sûrs de l'avenir de leurs enfants, qui seront des diplômés et constitueront l'élite de la société. Le public n'est pas en mesure d'offrir ces prérogatives, surtout dans le cycle primaire qui est un cycle de charnière et où l'élève a besoin d'être bien suivi.

La candidature des étudiants aux universités privées est présentée par la direction de l'école privée. C'est ainsi que les étudiants sont assurés d'être admis. Après sa sortie de l'université, et surtout de l'université privée, ce genre de diplômés occupent une place privilégiée sur le marché de travail, ils sont recrutés en général pour des postes de catégorie élevée. Par conséquent, l'enseignement privé a formé des générations d'intellectuels qui animent actuellement la vie sociale, politique et économique du pays, et constitue l'appareil principal de mobilité sociale et culturelle.

Par contre, les enfants issus de classes pauvres, se trouvent stoppés de par leur provenance des établissements scolaires publics et n'auront pas les mêmes chances de réussite professionnelle que les premiers.

6- Rôle de l'enseignement privé au Liban

Après avoir exposé dans les paragraphes précédents le fonctionnement du système éducatif libanais, quelques remarques surgissent :

- l'enseignement public en tant qu'organisation est sous la tutelle de certains nombres de servitudes bureaucratiques. " Il n'inspire pas confiance ", comme le disent beaucoup de familles, " à cause de sa qualité". L'école publique est l'école des classes défavorisées".

- L'enseignement privé est identifié à grande majorité comme une "école confessionnelle", un appareil idéologique qui offre des services pédagogiques pluralistes et diversifiés, et assure aux classes favorisées une meilleure chance de promotion sociale.

Ainsi l'enseignement privé de par son importance et l'appui des instances communautaires qui le gèrent, assurent un terrain structuré dans un ensemble pluraliste, d'autant plus qu'un bon nombre d'écoles, imposent à leurs élèves de se soumettre à la religion de l'école, c'est comme cela que l'appartenance religieuse devient un facteur d'identification. Le besoin de sauve-garde de l'identité se manifeste à la fois par la nécessité d'assurer une instruction à portée générale et humaine. Le faible contrôle de l'Etat a permis à beaucoup d'établissements d'offrir des services éducatifs autonomes et de recruter le corps enseignant suivant des normes établies par l'école, ce qui permet la sélection des professeurs.

D'autre part la dislocation géo-politique du pays, due à la guerre, a provoqué une rupture dans les établissements scolaires. Chaque zone a une typologie d'école avec des signes distinctifs. Chaque communauté s'attache à des spécificités

différentielles, et défend son propre particularisme, qui n'est pas le même que celui des autres communautés, et cela se reflète au niveau de l'école. La difficulté de circulation entre les différentes zones a encore aggravé la situation. Les Libanais de chaque région, se sentent de plus en plus isolés et seuls malgré leurs bonnes intentions de se rencontrer toujours. La disparité s'accroît de plus en plus et l'école privée au lieu d'agir, s'adapte à la situation. L'autorité des responsables des communautés religieuses s'accroît sur l'administration de l'enseignement privé en opposition avec le pouvoir du Ministère de l'Éducation Nationale qui s'affaiblit. La diversité s'accroît et la société s'organise et s'installe dans ces conjonctures.

L'école devient un appareil de canalisation et de triage au service d'une communauté qui essaye de s'affirmer par son propre processus culturel. En plus nombre de ces écoles confessionnelles ont servi de centre d'accueil des populations déplacées par la guerre et ont présenté à côté de leur rôle éducatif, un rôle humain en offrant aux familles déplacées asile et nourriture.

7- Peut-on améliorer le rôle de l'enseignement privé au Liban ?

Le pouvoir est actuellement conscient de la situation critique qui menace le système d'enseignement libanais. Des mesures d'ordre législatif sont prises pour alléger les conséquences qui peuvent aboutir à la partition du pays. Le M.E.N. continue à exercer son pouvoir de contrôle de l'enseignement privé. Dans une conférence de presse donnée le 28/4/86 ⁽⁷⁾ le Ministre de l'Éducation Nationale, avoue que les écoles privées sont les meilleures et que l'enseignement privé s'est très bien

(7) Voir journal Al SAFIR, le 28/4/86, N° 4284 (13° année) - Beyrouth - Liban.

développé aux dépens du public. Le M.E.N. ne possède pas de pouvoir juridique sur la limitation des scolarités ou le niveau de leur augmentation annuelle. Chaque école établit son budget d'une façon autonome, les dépenses sont réparties à sa manière. Le Ministère de l'Éducation peut jouer le rôle d'arbitre à la demande des comités des parents, il ne s'agit pas toutefois d'intervenir directement.

Un projet de loi est à l'étude afin de classer les établissements privés en trois catégories selon le nombre d'élèves et de permettre au M.E.N. d'en contrôler la scolarité.

Le problème s'avère très compliqué de par le niveau très hétérogène des écoles où chaque établissement s'efforce d'augmenter les scolarités pour ne pas tomber dans la troisième catégorie. De plus, le contrôle nécessite un personnel qualifié suffisant et surtout une restructuration du Ministère.

Le problème du contrôle de tout l'enseignement privé, s'ajoute à celui de la scolarité l'établissement de textes juridiques fondant les normes couvrant tous les éléments du système éducatif est nécessaire (examens officiels, qualité des enseignants, inspecteurs, ouverture de nouvelles écoles, programmes...)

Conclusion:

Après l'étude de la situation de l'enseignement privé au Liban, il ressort que ce secteur joue un rôle grandissant et à terme dangereux parce qu'il menace l'avenir de l'enseignement au Liban pour ne pas dire l'avenir du pays tout entier. Le gouvernement qui accorde 40% du budget national à l'enseignement public se trouve actuellement, dans le contexte de la crise économique qui frappe le Liban, dans une éventuelle incapacité de continuer cette politique de financement,

Entre un enseignement privé fort et dévorant et un enseignement public en recul, il devient urgent de trouver une solution. Cependant il ne faut pas oublier que cette question pose le problème du pouvoir de l'Etat, de sa capacité à imposer ses normes et à les faire respecter.

Dans la meilleure des hypothèses, s'impose la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement public, afin de permettre une juste compétition et l'ouverture devant les parents d'une seconde voie, d'un libre choix entre les deux systèmes d'enseignement, le choix ne saurait alors plus dicté par la médiocrité de l'enseignement public qui pousse actuellement ses propres enseignants à opter pour le privé en ce qui concerne leurs enfants, c'est seulement dans ce cadre que la confiance se retrouvera et que la qualité s'améliorera dans l'intérêt de l'enseignement au Liban et de ses générations futures.

9- Bibliographie

- Bordia, A. : "Decentralization in educational administration: the Third World perspective", in MALPICA, C./RASSEKH, S (eds.) : Educational Administration and Multilevel Plan Implementation: Experiences From Developing Countries. Paris: I.I.E.P. 1983
- BRAY, M.: Educational Planning in a Decentralized System: The Papua New Guinean Experience. Port Moresley/Sydney 1984.
- LAUBLO, J. & MCLEAN M. (Eds.) : The Control of Education. International Perspectives on the Centralization - Decentralization Debate. London 1985.
- Ministère de l'Education National. " Le mouvement éducatif au Liban" Beyrouth 1973.
- WEHBE, N. & EL AMINE: " Système d'enseignement et division sociale au Liban" Le sycomore Paris 1980
- Centre de Recherches pour le Développement Pédagogique. Département des statistiques, années 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984- Dekouané - LIBAN.
- BACHOUR, M. " Les structures du système éducatif au Liban". C.R.D.P. Beyrouth 1978.
- HADDAD, W. " L'efficacité du système éducatif au Liban". C.R.D.P. Beyrouth 1979.
- HAYEK, M. " Les Maronites et le Liban", Kaslik, Jounieh- 1977.

République Libanaise

Bureau du Ministre d'Etat pour la Réforme Administrative

Centre des Projets et des Etudes sur le Secteur Public

(C.P.E.S.P.)